**JARDINS SERVICES**

**Sylvain ELLEBOODE**
**1, domaine de l'oiseau - 78690 Saint-Rémy l'Honoré**

**www.elagage-et-jardins.fr**
**☎ : 06.77.17.49.40 - Fax : 01.34.87.80.66**

## FICHE INFORMATIONS CLIENT

# UNE SOLUTION ADAPTEE POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE JARDIN

**JARDINS SERVICES** est **une entreprise prestataire de services à la personne, agréée** par l'ETAT et la D.D.T.E.F.P (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) **pour la réalisation des travaux de jardinage**.
(Loi Borloo du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne).

En tant que particuliers, vous bénéficiez des **avantages des services à la personne** :

**- 50 % de réduction ou de crédit d'impôt sur le revenu**.

Au fil des saisons, **JARDINS SERVICES** vous propose **des solutions et des prestations adaptées à vos besoins**, sous forme de **contrat d'entretien ou d'interventions ponctuelles**.

Nous mettons à votre disposition **un personnel formé et qualifié**, ainsi que **le matériel nécessaire** à l'entretien de votre cadre de vie. Nous sommes particulièrement attentifs à **la qualité des prestations réalisées** et à **la satisfaction de nos clients**.

**Les devis sont gratuits**, effectués dans les meilleurs délais, sans engagement de votre part.
**Les tarifs** proposés sont **attractifs** et **le coût global de la prestation adapté,** défini selon le volume des travaux à effectuer ainsi que le niveau d'exigence requis.

## Quels services proposés ?

**Tous les petits travaux de jardinage** relevant de l'entretien courant des espaces extérieurs du domicile des particuliers : nettoyage, débroussaillage, taille, désherbage, ramassage de feuilles, tontes, entretiens saisonniers.

**Détails des prestations proposées :**

- nettoyage des espaces extérieurs (jardin, patio, terrasse, balcon,…),
- débroussaillage,
- désherbage manuel des surfaces végétalisées ou minérales (allées de circulation,…) ou désherbage chimique (produits phytosanitaires fournis par le client),
- tonte, scarification du gazon, avec ramassage et évacuation des déchets verts, découpe de bordures,
- bêchage, binage, griffage des massifs avec apport possible d'engrais ou d'amendements (produits fournis par le client),

☞

- taille saisonnière des végétaux (massifs, haies, isolés) : taille d'entretien, de formation, d'éclaircissage, de floraison,
- arrosage manuel des surfaces végétalisées,
- ramassage des feuilles,
- évacuation des déchets.

## Quelles démarches ?

❶ contacter **JARDINS SERVICES**, sur simple appel téléphonique au ☎ **06.77.17.49.40**
ou par mail : **contact@elagage-et-jardins.fr**
Interlocuteur : **Sylvain Elleboode**, gérant.

❷ visite sur place du responsable de l'entreprise

❸ définition et estimation des prestations à effectuer
définition du calendrier de l'(des) intervention(s) en accord avec vous : établissement du devis

❹ règlement après chaque intervention ou en fin de mois si contrat d'entretien, à réception de la facture, par chèque, prélèvement, virement.

❺ envoi d'une attestation fiscale annuelle, communiquée au plus tard fin janvier de l'année N+1 vous permettant de bénéficier des avantages fiscaux.

## Quels avantages fiscaux ?

**Agrément** : avec **JARDINS SERVICES,** vous pouvez bénéficier d'**une aide fiscale**.

Notre entreprise possède l'agrément au titre des services à la personne (n° agrément N09/03/10F078S028) en date du 9 mars 2010 (ARTICLE L 129.1 DU CODE DU TRAVAIL) vous permettant ainsi de bénéficier de la déduction fiscale de 50% sur nos prestations de services.

**Crédit d'impôt :**

**Son montant est égal à 50% de la totalité des dépenses supportées par le particulier, à hauteur de 5 000 euros annuel** (sous réserve de cas particuliers et de la législation en vigueur).

Exemple : M. et Mme XXX font appel en 2015 à l'entreprise **JARDINS SERVICES** agréée au titre des services à la personne pour l'entretien de leur jardin. La dépense annuelle s'élève à 5 000 euros TTC. Le couple peut bénéficier d'une aide fiscale de 2 500,00 euros.

Si la dépense annuelle s'élève à 6 000 euros TTC, l'aide fiscale sera de 2 500,00 euros.

**Vos obligations :** pour bénéficier de l'aide fiscale, vous devez inscrire dans votre déclaration de revenus, les sommes dépensées sur l'année. Leur montant total est mentionné dans l'attestation fiscale annuelle établie par **JARDINS SERVICES.** Vous devez également joindre cette attestation à votre déclaration.
**Il est impératif de procéder au règlement des factures avant le 31 décembre**. En effet, l'administration fiscale n'autorise la réduction ou le crédit d'impôt que sur le montant des factures acquittées à cette même date.

Vous devez conserver, à fin de contrôle, les factures remises par l'entreprise **JARDINS SERVICES**.